

				Questions au Feuilleton		
Manitoba	101,044	93,803	92,833	373,805	474,933	415,637
Saskatchewan	84,878	76,401	68,148	447,797	324,580	350,997
Alberta	138,842	136,579	130,572	571,137	693,883	582,196
Colombie-Britannique	145,851	155,063	135,527	830,545	958,770	769,026

PÉROU—LE CUIVRE

Question n° 5554—M. Bawden:

Depuis 1970, l'Agence canadienne de développement international a-t-elle effectué des dépenses ou engagé des fonds au chapitre de la production du cuivre ou de recherches connexes, au Pérou et, dans l'affirmative, quel a été, pour chaque année, le montant exact des déboursés?

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'Agence canadienne de développement international n'a pas fait de dépenses ni engagé de fonds au chapitre de la production du cuivre ou de la recherche dans ce domaine au Pérou. En 1975, l'ACDI a cependant signé avec ce pays deux accords de prêt qui ont pour objet: a) un prêt de 3 millions de dollars pour financer un programme d'études de pré-investissement dans le secteur polymétallique, auquel le Pérou attache une grande priorité; b) un prêt de 5 millions de dollars qui doit servir exclusivement à l'achat d'équipement et de matériaux canadiens. Le Pérou a fait connaître son intention d'acheter de l'équipement minier au Canada.

LE SUCO

Question n° 5638—M. Horner:

1. Au cours des cinq dernières années, quel montant d'argent le gouvernement fédéral a-t-il accordé au SUCO?

2. A l'heure actuelle, combien d'employés du gouvernement canadien y a-t-il à Vientiane au Laos?

3. M. Peter Royle est-il à l'emploi du SUCO?

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les subventions versées au SUCO/CUSO par l'ACDI ces cinq dernières années s'élèvent à \$37,395,400: Volontaires, \$31,205,000; Fonds des projets, \$3,106,000; Éducation, \$226,900; Contrats, \$2,857,500.

2. Aucun employé du gouvernement canadien n'est affecté à Vientiane en ce moment.

3. M. Peter Royle travaille comme volontaire pour le compte du SUCO à l'École normale de Vientiane. Il est entendu qu'il doit rentrer au Canada cet été après avoir terminé son travail.

LES QUAIS DE BEAUPORT—PORT DE QUÉBEC

Question n° 5685—M. Forrestall:

1. Quelle quantité de marchandises, par types de produits, a été expédiée des quais de chargement 53 et 54 situés dans la batture de Beaufort, à l'intérieur du port de Québec, depuis 1970?

2. a) D'où provenait le remblai nécessaire à l'aménagement de la zone d'accès à ces quais de chargement, b) combien de verges cubes de remblai cet aménagement a-t-il nécessité, c) combien le Conseil des ports nationaux a-t-il déboursé par verge cube?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux fait savoir ce qui suit: 1. En tonnes: Vrac solides, 911,479; Vrac liquides, 2,163,827; Conteneurs, 129,712; Divers, 103,985; Total, 3,309,003.

2. a) Matériaux de dragage provenant de la construction des postes à quai et d'autres sources gratuites. b) L'aménagement a nécessité 5.8 millions de verges cubes. c) Aucune somme n'a été versée à des tiers pour l'achat de remblai, étant donné qu'on s'est servi de matériaux de dragage pour ne pas avoir à les transporter vers une décharge.

RADIO-CANADA—LE PLAN DE RAYONNEMENT ACCÉLÉRÉ
DANS LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE
HUMBER-SAINT-GEORGES-SAINTE-BARBE

Question n° 5689—M. Marshall:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle fait une demande en vue de l'extension de la diffusion des programmes de télévision dans la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, dans le cadre du programme accéléré de diffusion du CRTC et, a) dans l'affirmative, à l'intention de quelles localités, b) dans la négative, à quelle date envisage-t-elle de le faire?

2. En supposant qu'une telle demande serait agréée, quels sont les travaux à effectuer et quel est l'équipement requis?

3. A quelle date envisage-t-on la diffusion des programmes aux localités pour lesquelles la demande a été adressée?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Le plan de rayonnement accéléré a été conçu par la Société Radio-Canada et approuvé par le gouvernement. Le rôle du CRTC quant à ce plan consiste à donner suite aux demandes de licence présentées par Radio-Canada. 1. Non. a) Sans objet. b) Au cours du deuxième semestre de 1976, Radio-Canada prévoit présenter des demandes de licence pour des émetteurs de télévision de langue anglaise qui étendront son service aux régions de Cow Head, Fort Saunders/Hawkes Bay, Portland Creek et Trout River.

2. L'achat des terrains (y compris l'arpentage, les améliorations aux propriétés); le défrichement des terrains, la construction des routes, et des lignes électriques, etc.; la construction des immeubles; l'installation des équipements mécaniques, électriques et techniques; l'érection des tours, antennes, lignes de transmission; l'aménagement des émetteurs, de l'équipement pour les essais et de l'équipement auxiliaire.

3. Une fois ses demandes présentées au CRTC, il n'appartient pas à Radio-Canada de fixer la date de l'audience publique où ces demandes seront entendues. Les règlements exigent qu'un émetteur entre en service dans l'année qui suit son autorisation par le CRTC. La Société Radio-Canada fait de son mieux pour respecter cet échéancier ou même le devancer.